



84240

Tél. : 04 90 09 83 79

Fax : 04 90 09 96 12

mairie@ansouis.fr

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 25 septembre 2025

Procès-Verbal

Etaient présents : Géraud de Sabran-Pontevès, Gilles Pons, Claudine Amourdedieu-Ollier (arrivée à 19h30), Mickaël Cavalier, Mylène Garcin, Denis Verkin, Christian Gros, Thierry Florès, Martine Clément

Excusés : Rossoline Adrian (pouvoir à Mylène Garcin), Christian Sola (pouvoir à Mickaël Cavalier), Sophie Allemand, Juliet Schlunke (pouvoir à Denis Verkin), Maria Isabel Marincola

Secrétaire de séance : Martine Clément

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

I. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 juillet 2025

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le procès-verbal de la précédente réunion du conseil municipal.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

II. URBANISME : Autorisations d'occupation du sol

Monsieur le Maire donne lecture des autorisations d'urbanisme délivrées depuis la précédente réunion :

Demandeur	Adresse	Type	Description des travaux	Décision	Date
DEMENEIX Laurent	300 Chemin de Sarlin Pierrefeu	Permis d'Aménager	Division parcellaire	Accord	13/08/2025
GONDOL Patrice	275 chemin du Praderet	Déclaration préalable	Changement de menuiseries	Accord	01/09/2025
JOURDAIN Alexandre	RD 56 - route de Cucuron Les Royères	Déclaration préalable	Détachement et remembrement entre deux propriétaires	Accord	31/07/2025
LE BOT Jean-Pierre	1105 Chemin du Praderet	Permis de Construire	création d'un carport	Accord	01/09/2025
Mairie Ansouis	298 Chemin de Sarlin	Permis d'Aménager	Création 3 lots à bâtir	Accord	13/08/2025
SAM Energies Renouvelables	2555, Route Départementale 56 Précoutaou	Déclaration préalable	Installation de panneaux photovoltaïques	Accord	31/07/2025
Société du Canal de Provence	La Gavède	Déclaration préalable	Débroussaillage pour accéder à la parcelle	Accord	04/09/2025
Société du Canal de Provence	La Défarde	Déclaration préalable	Débroussaillage pour accéder à la parcelle	Accord	04/09/2025

III. FINANCES Opération d'aménagement Le Colombier : Approbation des promesses de vente à la Société M.A.P.

Monsieur le Maire, après avoir rappelé l'état d'avancement de l'opération d'aménagement du quartier du Colombier, expose les projets des promesses de ventes des terrains communaux mis à jour, tels qu'ils ont été négociés et proposés pour signature avec la société MAP, aménageur.

Des promesses de ventes avaient été signées le 16 septembre 2020 avec la société MAP, aménageur suite à l'accord du conseil municipal donné lors de sa séance du 15 juillet 2020.

Depuis, au cours de l'instruction des autorisations d'urbanisme, diverses modifications ont été proposées par les services de l'État qui ont conduit à une perte de constructibilité de l'ordre de 20% et obligé l'aménageur à revoir son projet.

Les promesses de vente initiales ont été mises à jour selon les indications ci-dessous et ont été validées par la commission d'urbanisme réunie le 18 septembre 2025.

La commune renonce à céder à MAP l'immeuble du bar des sports. Elle développera elle-même ce projet.

Les prix ont été modifiés en conséquence ainsi que l'amortissement de la voirie principale.

REPARTITION DU PRIX PAR PROJET

	PC batiment anciens	PCVD +PA	Terrain bas	TOTAL
PRIX	222 000	445 000	173 000	840 000
Quote part ville	110 000	217 000	173 000	500 000
Quote part ARAMAND	112 000	228 000		340 000

En complément, l'amortissement de la voirie centrale du projet constituant l'un des éléments justifiant la révision de la charge foncière, nous avons convenu d'introduire une clause de retour à meilleure fortune.

Ainsi, si le coût de réalisation de ladite voirie, actuellement estimé à 600 000 € HT, s'avérait finalement inférieur à ce montant, la commune percevra, au titre d'ajustement de la charge foncière, 58 % de l'économie constatée, calculée selon la même base que celle utilisée pour la répartition de la diminution de la charge foncière.

Afin d'être en conformité avec le mémoire technique du pétitionnaire, la commune se réserve le droit de vérifier l'état des factures concernant les V.R.D.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

IV. FINANCES : Emprunt de 300 000 € auprès de la caisse d'Epargne

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des projets d'aménagement en cours. Il précise qu'il s'est rapproché de plusieurs organismes de financement pour accompagner la commune. La Caisse d'Epargne est celle qui offre les meilleures conditions pour recourir à un emprunt à moyen terme, à hauteur de 300 000 €, pour financer les travaux d'investissement. Il rappelle que ce prêt a été voté lors du vote du budget le 25 mars 2025.

Il fait part du détail du prêt et demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Durée totale : 15 ans

Versement de fonds : deux mois à compter de la signature du contrat

Profil d'amortissement et périodicité : amortissement constant et échéances dégressives annuelles

Taux d'intérêt : 4.04%

Frais de dossier : 400€

Garantie : 0€

Décision : Approuvé à l'unanimité.

V. FINANCES : Renouvellement de la convention avec l'association 30 millions d'amis

La gestion des chats libres est délicate et il est impératif de gérer leur population en maîtrisant leur prolifération. Une solution efficace est le contrôle de leur reproduction par la stérilisation. La commune propose, avec l'aide de la Fondation 30 millions d'amis, de s'engager dans la stérilisation et l'identification des chats libres sauvages. Une convention est présentée à l'assemblée pour approbation. La Fondation s'engage à régler la moitié des frais de stérilisation et l'identification par puce électronique à hauteur des montants maximums suivants : 120 € pour les femelles, 100 € pour les mâles et, exceptionnellement, 140 € pour les femelles gestantes. L'autre moitié est à la charge de la commune.

La commune a estimé son besoin à 4 chats pour l'année 2025. La participation de la commune, à hauteur de 50% des frais de stérilisation, à verser à la fondation, s'élève à 220 €.

Décision : Approuvé à l'unanimité

VI. FINANCES : Mise en place d'une tarification pour la location du foyer du 3^{ème} âge

La commune est de plus en plus sollicitée pour le prêt de salle aux associations, notamment afin d'y tenir leur assemblée générale ou à des partenaires publics (COTELUB, Centre de gestion) pour y organiser des formations. La commune prête généralement, à cet effet, la salle des associations, mais elle n'est pas toujours adaptée.

L'association du 3^{ème} âge ayant disparu, il est proposé de prêter, aux associations et aux partenaires publics, pour l'organisation de leurs réunions regroupant moins de 40 personnes, le foyer dit « du 3^{ème} âge » situé dans l'immeuble Sarlin, rue de France. Une convention sera signée entre l'organisme et la commune. Il est proposé de louer aussi cette salle, le week-end, comme la salle du foyer rural, aux ansouisiens au tarif de 200 €, le week-end indivisible.

Afin de garantir le maintien en l'état de cet équipement, il est proposé au conseil de voter le montant des cautions :

400 € pour les diverses dégradations éventuelles

100 € pour le ménage qui n'aurait pas été fait ou pas fait correctement.

Décision : Approuvé à l'unanimité

VII. FINANCES : Subvention exceptionnelle à l'Association Ansouis Patrimoine

L'association Ansouis Patrimoine organise de nombreuses manifestations pour animer la vie de la commune tout au long de l'année. La programmation n'était pas définitive lors du vote du budget. Or diverses manifestations complémentaires sont ou vont être organisées par cette association en fin d'année (notamment la balade en calade).

Sachant qu'une somme non affectée de 2 850 € a été provisionnée au chapitre 65748 « subventions aux associations », il est proposé de verser à l'association Ansouis Patrimoine, une somme de 1 000 € au titre de l'année 2025.

Décision : Approuvé à l'unanimité. Denis Verkin ne prend pas part au vote

VIII. URBANISME : Révision allégée n°3 du PLU : Création d'un réservoir d'eau au Batarel : Bilan de la concertation et arrêt du projet

Décision : Manque d'éléments - Reporté lors d'un prochain conseil

IX. RESSOURCES HUMAINES : Ouverture d'un poste de technicien territorial

Les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Considérant la nécessité de créer un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe, en raison du départ à la retraite d'un agent du service comptabilité à la fin de l'année 2025, le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 01 octobre 2025, pour préparer puis remplacer le départ à la retraite d'un agent du service comptabilité.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

X. RESSOURCES HUMAINES : Mise à jour du RIFSEEP (intégrant le grade de technicien territorial)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre à jour le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) des agents de la collectivité pour y intégrer les cadres d'emploi des techniciens et des secrétaires de mairie.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

XI. RESSOURCES HUMAINES : Modification du temps de travail d'un agent du service scolaire

Monsieur le Maire explique que, pour mener à bien les missions de la collectivité, il y a lieu d'augmenter le temps de travail d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet pour passer 16,5h/s à 18,25h/s au service scolaire. Il y a lieu de modifier le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 27 mars 2025,

Décision : Approuvé à l'unanimité.

XII. RESSOURCES HUMAINES : Adhésion au contrat d'assurance groupe mis en place par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Vaucluse (CDG84) pour la couverture des risques statutaires de la collectivité

Le Maire expose :

- que dans le cadre de la mise en place du contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics du Vaucluse, le CDG84 a lancé une consultation sous la forme d'une procédure concurrentielle avec négociation,

- que la commune, par délibération du 27 mars 2025 a donné mandat au CDG84 pour la négociation d'un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge;
- que, par circulaire du 25 juillet 2025, le CDG84 a informé la commune de l'attribution du marché au groupement RELYENS SPS/CNP ASSURANCES et des conditions du contrat.

Il propose aux élus d'approuver l'adhésion au contrat groupe, selon les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2026)

Garantie des taux : 2 ans

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : contrat résiliable annuellement à l'échéance moyennant un préavis de 8 mois pour l'assureur et l'assuré.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

XIII. RESSOURCES HUMAINES : Mise en place de la protection sociale collective « Risque santé » pour les agents

Le Centre de Gestion de la fonction publique de Vaucluse (CDG84) s'est employé à mettre en place un contrat-groupe en matière de protection sociale complémentaire. Dès lors, les collectivités territoriales ont la possibilité de bénéficier d'une convention de participation conclue par le centre de gestion.

A la suite d'une procédure de marché public, la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) s'est vue attribuer la convention de participation pour le « risque santé ». Il revient au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion à la convention de participation santé et au contrat collectif proposés par le CDG84.

Cette adhésion permettra aux agents de souscrire, s'ils le souhaitent, une couverture en Santé en bénéficiant d'une participation de l'employeur.

Il est demandé au conseil d'approuver l'adhésion à la convention de participation portée par le CDG84 pour le « risque santé » à compter du 01 janvier 2026 et de fixer le montant de la participation financière de la commune à 15 euros par agent et par mois. Ces propositions ont été validées en Commission du Personnel le 13 juin 2025.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

XIV. PARC DU LUBERON : Approbation de la charte 2025 2040 du Parc Naturel Régional du Luberon

Par délibération du 13 décembre 2019, la Région a lancé la procédure de révision de la charte du Parc, en vue du renouvellement de son label « Parc naturel régional ».

Monsieur Mickaël Cavalier rappelle que le nouveau projet 2025-2040 a été étudié sur un périmètre composé de 100 communes, intégrant ainsi 22 nouvelles communes.

Le Conseil municipal doit donc désormais prendre position sur la charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Luberon, et de ce fait confirmer son adhésion au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon dans les conditions fixées dans les projets de statuts.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

DECISION DU MAIRE

25.07 Acceptation indemnité de sinistre (franchise portail de l'école) GROUPAMA : 250,00 €

25.08 Acceptation indemnité de sinistre (contentieux urbanisme) GROUPAMA : 1 500,00 €

25.09 Acceptation indemnité de sinistre (vol service technique) GROUPAMA : 2 900,43 €

25.10 Acceptation remboursement solde créditeur (trop-perçu) GROUPAMA : 17,36 €

TOUR DE TABLE

Monsieur le Maire évoque la proposition de la Société du Canal de Provence d'installer, à moindre coût pour la commune, des bornes incendies à l'occasion des travaux pour la mise en place du réservoir du Batarel. Les travaux devraient être terminés en 2030.

Il informe qu'une réunion s'est tenue en mairie, le 22 septembre, avec les services du département de Vaucluse et la chambre d'agriculture pour la mise en place de zones agricole à protéger (ZAP). Il s'agit d'un dispositif pour protéger le foncier agricole contre l'urbanisation.

Il évoque ensuite le compte rendu des interventions de la gendarmerie comparant le mois d'août 2024 et 2025 dans la commune. Leurs permanences sont efficaces, ils interviennent aussi dans le domaine du tapage nocturne.

Monsieur Gilles Pons a participé à 2 réunions au mois de septembre.

Une sur la distribution d'eau dans la commune. Il doit transmettre des informations au SIVOM sur les maisons non raccordées à l'eau ou sur forage. La commune a fait la liste de ce qui était habité, abandonné ou en ruine afin de définir les lieux à alimenter.

Il a assisté, avec **Monsieur Denis Verkin**, à une réunion de présentation en mairie d'une plateforme numérique développée par Ciiélécom, société experte dans les alertes et informations aux populations.

L'objectif de prévenir en urgence les administrés occupant des résidences exposées aux divers risques : inondation, incendie, coupure d'électricité, ... constitue un enjeu majeur. Cependant, le contrat proposé paraît disproportionné au regard du nombre limité d'administrés concernés sur notre commune ainsi que la récurrence annuelle du coût de l'abonnement et mise à jour des fichiers. Après concertation avec Denis Verkin, nous proposons de refuser cette offre et de compléter très prochainement l'actuel Plan de Prévention des risques obligatoire, notamment sur les fiches réflexes à tenir en cas d'alerte transmise par la Préfecture.

Monsieur Denis Verkin explique qu'il est plus efficace de mettre à jour régulièrement le plan communal de sauvegarde et de faire des exercices à blanc.

Madame Mylène Garcin a assisté, le 11 septembre, au conseil communautaire de COTELUB où la charte du parc du Luberon a été approuvée.

Puis, elle s'interroge sur la demande de la commune faite à l'école de limiter la consommation de ramettes de papier.

Monsieur le Maire répond que l'école a consommé l'an dernier 75 ramettes, soit 37 500 feuilles, ce qui semble trop important pour moins de 100 élèves. Il souligne que le personnel administratif a aussi été sollicité pour limiter sa consommation de papier non seulement pour le coût que cela engendre mais aussi pour prendre en compte les problématiques environnementales.

Madame Mylène Garcin demande pourquoi il est donné priorité à l'embauche aux personnes qui n'habitent pas la commune pour travailler en mairie.

Monsieur le Maire répond que, comme la loi l'y oblige, pour chaque poste proposé, priorité est donnée aux compétences et aux diplômés.

Elle revient ensuite sur le départ d'incendie du 25 juillet sur la commune au sein de la société Amourdedieu.

Monsieur le Maire indique que tous les déchets verts ont été enlevés et que le danger a, de ce fait, totalement disparu.

Madame Martine Clément a assisté à une réunion de la Société du Canal de Provence dans le cadre de l'aménagement hydraulique du Sud Luberon et annonce que les propriétaires fonciers seront conviés à une réunion publique le 09 octobre à la salle des associations à Ansouis.

Monsieur Thierry Florès présente le rapport d'activité 2024 du SIVOM Durance Luberon :

Le SIVOM compte environ 27 000 abonnés

- Réseau d'eau

La télérelève est installée à 84% et devrait atteindre 95% fin 2025,

Le secteur géré par le SIVOM compte 19 réservoirs d'eau potable, 17 stations de pompage, 716 km de réseau, il reste 583 branchements au plomb dont le remplacement sera terminé d'ici 2 ans,

Le rendement du réseau s'élève à 87% soit une baisse de 2% par rapport à 2023 dû à des casses sur 2 grosses conduites, La commune de Beaumont de Pertuis a fait part de 2 demandes de raccordement au réseau pour des maisons individuelles, le SIVOM a donné son accord à condition que ce soient les demandeurs qui financent la canalisation qui sera rétrocédée et deviendra propriété du SIVOM.

- Réseau d'assainissement

Le SIVOM gère 25 stations d'épuration dont la moyenne d'âge est de 16 ans.

Monsieur Mickaël Cavalier

- Le Parc du Luberon s'est lancé dans un projet alimentaire territorial (PAT) pour une agriculture saine et locale en suivant l'exemple de la commune de Lauris notamment pour fournir les cantines scolaires.

Le parc a été primé dans ce cadre ce qui permet de commencer à travailler sur ce dossier.

En ce qui concerne les formations à l'éducation à l'environnement pour les enfants, cette année, de nombreux projets s'orienteront autour des problématiques de l'eau.

- L'association des Anciens combattants va demander à la commune une subvention afin de participer aux frais assumés par l'ansouisienne Julie Pellegrin, porte-drapeau qui s'est rendue à Paris à l'occasion des commémorations du 14 juillet.

Le 11 novembre aura lieu la vente du nouveau Bleuets de France qui fête cette année ses 100 ans d'existence.

- Le Comité Communal Feux de Forêt (CCFF) est intervenu sur 2 incendies à Ansouis cet été.

Sur la route de Pertuis : Le département a rapidement réagi avec mise à disposition d'un hélicoptère lanceur d'eau. Il souligne que les pompiers travaillent davantage sur les feux naissants même anecdotiques avec les moyens hélicoptérés.

A la société Amourdedieu, l'hélicoptère a réalisé 3 passages mais a été empêché par la présence de lignes électriques. De gros camion lanceurs d'eau sont aussi intervenus. Les secours de La tour d'Aigues, Cucuron, Cadenet, Pertuis, Cavaillon et Puyricard sont intervenus, du vendredi au dimanche pour éteindre les dernières fumeroles.

La commune ayant décidé la mise à disposition des terres communales pour pâturage, il annonce que les moutons de Monsieur Aubriot seront présents à compter du 21 octobre dans les bois et forêts communaux.

- Les déchets : on constate que les déchets ont débordé dans tous les villages cet été. COTELUB annonce que 3 nouveaux conteneurs pour les cartons, d'une plus grande capacité, vont être installés d'ici début novembre dans la commune en remplacement des conteneurs existants : un à l'école, un à l'aire de jeux et un au parking Coignet.
- L'association libellules et coccinelles a organisé la fête des vergers le 11 septembre, en partenariat avec la Thomassine. Une conférence était organisée autour de la gestion du sol des vergers.

Dans le cadre du marché fruitier Les Fruitanilles, un concours de gelées sera organisé le 09 octobre.

Madame Claudine Amourdedieu-Ollier revient sur la journée des associations du 13 septembre qui s'est bien passée bien que gênée par la pluie. L'association de la bibliothèque a réalisé une très belle vente de livres et le stand des anciens combattants était très beau.

Elle a assisté le 23 septembre à une réunion à COTELUB présentant un diagnostic sur les personnes âgées (plus de 60 ans) du territoire qui en compte aujourd'hui 30%. Cette étude a fait ressortir des problèmes de mobilité, d'isolement, de lien social, des logements inadaptés et de petites retraites entraînant des difficultés pour rénover leur habitation.

Le diagnostic a été posé, les solutions seront proposées après les élections par l'intermédiaire de la MSA et la CAF.

Puis Monsieur le Maire lit un courrier de **Madame Juliet Schlunke** qui n'a pas pu assister au conseil mais qui souhaite faire part du bilan de la saison touristique : Une saison moins bien que l'année dernière (moins de touristes et moins de ventes). Mais ceux qui découvraient le village étaient très impressionnés par sa beauté, sa conservation et sa propreté. Les touristes sont cependant déçus de l'état des toilettes publiques situées chemin de la Croix.

Monsieur le Maire répond qu'ils viennent d'être définitivement condamnés.

Les touristes déplorent aussi la petite taille du marché du dimanche.

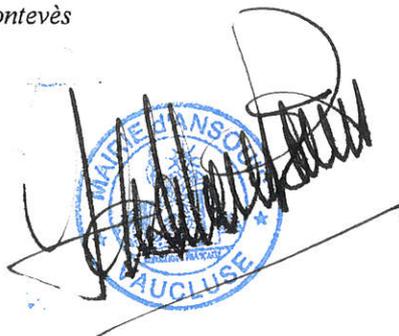
La belle brocante du 15 août a connu un grand succès malgré la chaleur écrasante ainsi que les grands concerts miniatures des 14 et 15 août.

Elle demande s'il n'existe pas des véhicules de nettoyage des rues moins bruyants (peut-être électriques).

Monsieur le Maire fait part de son désir de reprendre l'acquisition du massif forestier qui compte 78 ha sur Ansouis. Un courrier va être envoyé aux propriétaires pour leur proposer de racheter des parcelles afin de lancer des opérations de débroussaillage pour faire des plaquettes bois pour les vendre.

La séance est levée à 20h20
Géraud de Sabran-Pontevès
Maire d'Ansouis

Martine Clément
Conseillère municipale,
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Martine Clément', written in a cursive style. The signature is positioned to the right of the official stamp.